

# STREET SPARKS

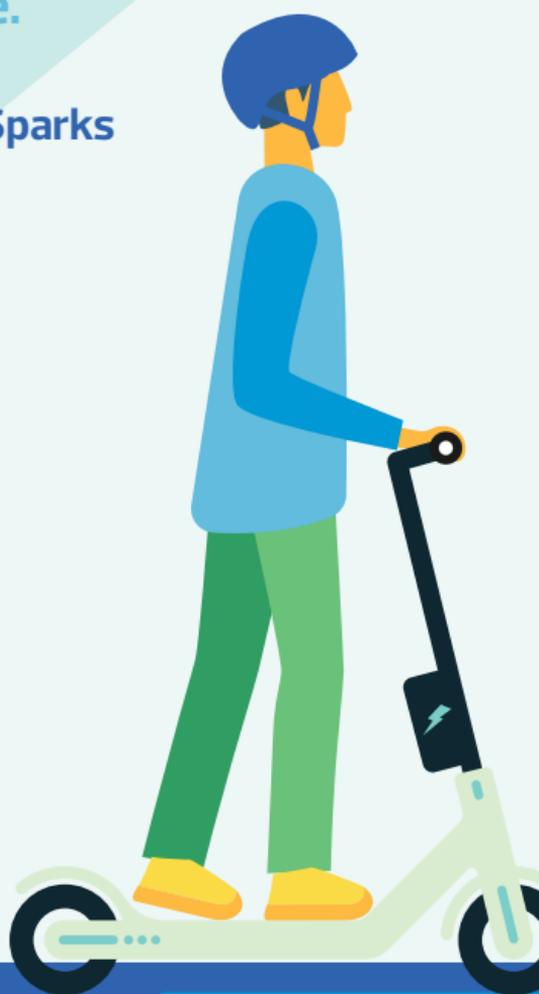
*Celebrating an e-revolution in urban mobility*

## En route avec les trottinettes et vélos électriques

Intelligente, abordable et amusante – la micromobilité électrique vous aide à parcourir de courtes distances facilement tout en réduisant votre empreinte carbone.

[Edmonton.ca/StreetSparks](https://Edmonton.ca/StreetSparks)

**CHANGE  
FOR  
CLIMATE**



# Qu'est-ce que la micromobilité électrique et pourquoi la choisir ?

## Que comprend la micromobilité électrique ?

- **Trajets partagés** – trottinettes et vélos électriques à la demande disponible sur l'appli
- **Trajets personnels** – votre propre vélo électrique ou vélo-cargo. Les trottinettes électriques personnelles ne sont pas autorisées.

## Pourquoi est-ce important ?

- **Réduisez vos émissions de carbone** – un choix plus écologique pour les trajets de courte durée.
- **Économisez de l'argent** – pas besoin d'essence, d'assurance ou de frais de stationnement
- **Plus facile que les vélos classiques** – idéal pour les côtes, les longs trajets ou le transport de charge
- **Adoptez un mode de vie actif** – améliorez votre santé cardiovasculaire, réduisez votre stress et gagnez en d'énergie

## Conseils pour réussir

- Familiarisez-vous avec les bonnes habitudes de conduite sécuritaires.
- Commencez dans les endroits calmes, avec peu de circulation.
- Planifiez votre itinéraire.
- Effectuez des vérifications de base avant chaque trajet (batterie, freins, pneus, lumières, sonnette).
- Pour la micromobilité partagée, visitez le site web du programme de micromobilité partagée d'Edmonton pour en savoir plus et trouver réponses à vos questions: [edmonton.ca/Scooters](http://edmonton.ca/Scooters)

---

**LA MICROMOBILITÉ EST POUR TOUS.**  
Roulez intelligemment, roulez électrique.

# Premiers pas dans la micromobilité partagée

**Vous n'avez jamais utilisé de trottinette ou vélo électrique partagé ? C'est simple!**

1. Téléchargez l'appli d'un fournisseur local (comme; **Bird, Lime, Neuron**).
2. Repérez votre trottinette ou vélo électrique sur la carte dynamique.
3. Scanner le code QR pour déverrouiller la trottinette
4. Consultez les consignes de sécurité et les zones de circulation dans l'appli.
5. Faites un essai dans une zone calme et sécurisée avant d'aller sur la route.
6. Bonne balade!
7. Garez-vous de manière responsable dans une zone désignée, pas sur les trottoirs ni les passages piétons.

## Où peut-on rouler avec les trottinettes et vélos électriques partagés ?

- Pistes cyclables
- Voies partagées
- Routes où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins



# Conseils de sécurité pour tous les utilisateurs

## Avant d'utiliser une trottinette ou un vélo électrique :

- Portez un casque bien ajusté conforme aux normes de sécurité.
- Portez des vêtements voyants ou réfléchissants et utilisez toujours des lumières avant et arrière la nuit.
- Utilisez la sonnette du guidon pour avertir les autres usagers sur les pistes cyclables et les voies partagées si vous voulez les dépasser. Dépassez toujours par la gauche.
- Utilisez les signaux manuels appropriés et vérifiez par-dessus l'épaule avant de tourner ou de changer de voie.
- Rangez-vous sur le côté droit du chemin pour vous arrêter.
- Lorsque vous traversez des intersections, ruelles ou accès, vérifiez bien que les automobilistes vous voient et vous cèdent le passage.
- Respectez toute la signalisation et les feux de circulation – les usagers de la micromobilité doivent suivre le Code de la route.
- Roulez seul – aucun passager n'est autorisé sur les trottinettes ou vélos partagés.
- Les utilisateurs doivent avoir au moins 18 ans pour utiliser les vélos et trottinettes électriques partagés.
- N'utilisez pas votre téléphone et ne portez pas d'écouteurs pendant que vous roulez.
- En cas de pluie, soyez prêt à faire face à une adhérence réduite et roulez prudemment. Évitez de rouler sur des surfaces glacées ou mouillées, sauf si vous êtes expérimenté et que votre vélo est adapté à l'hiver.
- Ne conduisez jamais sous l'influence de drogues ou d'alcool.
-

# Partager la route en tant qu'utilisateur

En tant qu'utilisateur de vélo ou trottinette électrique, vous faites partie de la circulation. Restez en sécurité et visible en :

- **Circulant au bon endroit** : utilisez les pistes cyclables, les voies partagées ou les routes (les trajets en micromobilité partagée ne sont autorisés que sur des routes avec une limite de vitesse de 50 km/h ou moins). Il est interdit de rouler sur les trottoirs.
- **Rendez-vous visible** : portez des vêtements réfléchissants et utilisez des lumières avant et arrière, même de jour.
- **Adoptez un comportement prévisible** : respectez les panneaux et feux de circulation, roulez en ligne droite, regardez par-dessus l'épaule et signalez vos intentions avec des gestes de la main.
- **Prenez toute la voie si nécessaire** : s'il n'y a pas de piste cyclable et que la route est étroite, il est plus sûr de rouler au centre de la voie.
- **Cédant le passage aux piétons** : ralentissez toujours et laissez de l'espace sur les voies partagées ou aux passages pour piétons.
- **Faisant attention aux portières** : laissez au moins un mètre de distance en passant près des voitures stationnées pour éviter de heurter une portière ouverte.
- **Ralentissant aux intersections, ruelles et accès** : établissez un contact visuel avec les conducteurs si possible et supposez TOUJOURS qu'ils ne vous voient pas.
- **Apprenez les règles de la route** : cela fait de vous un meilleur utilisateur de trottinette ou de vélo électrique.

---

**RAPPEL** : Vous avez le droit d'être sur la route — et la responsabilité de rouler prudemme

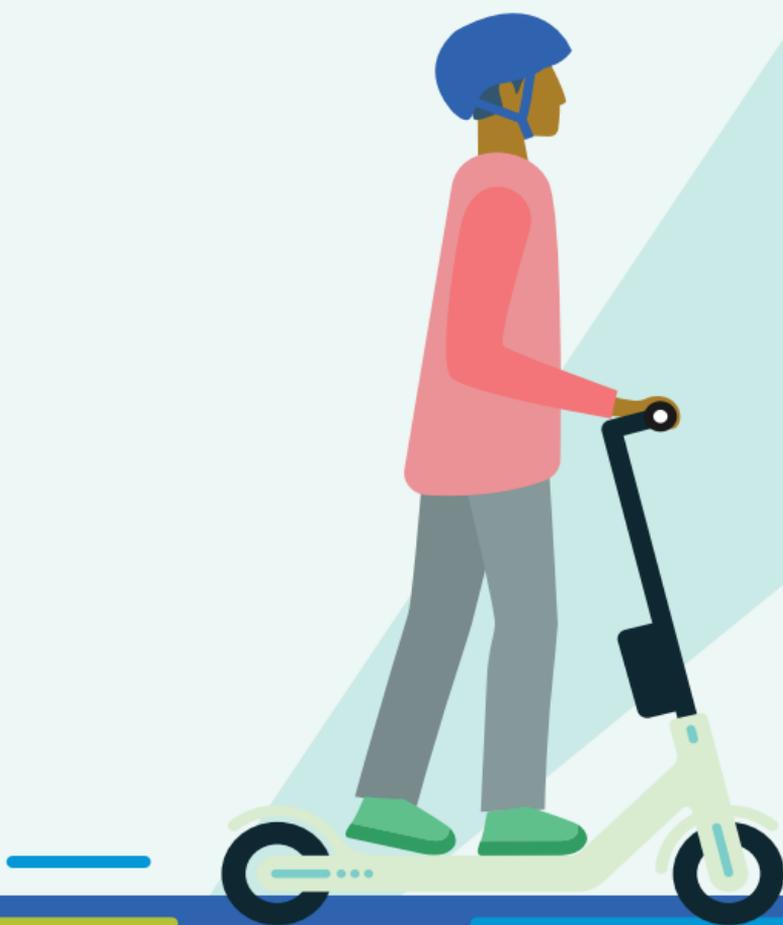
# Entretien quotidien et hebdomadaire des vélos électriques personnels

## Avant chaque trajet :

- Vérifiez la pression de vos pneus.
- Testez les freins et la sonnette.
- Assurez-vous que la batterie est chargée et bien fixée.
- Inspectez la chaîne.
- Vérifiez qu'aucune pièce n'est desserrée ou endommagée.
- Assurez-vous que les réflecteurs et les lumières fonctionnent.

## Entretien hebdomadaire :

- Nettoyez le cadre avec de l'eau savonneuse (évittez de pulvériser directement sur les composants électroniques).
- Appliquez un lubrifiant sur la chaîne pour réduire l'usure.
- Vérifiez les pneus pour détecter toute usure ou débris incrusté.



# Entretien mensuel et saisonnier des vélos électriques personnels

## Vérifications mensuelles :

- Réglez le dérailleur et inspectez la chaîne pour détecter l'usure.
- Vérifiez l'usure des patins de frein. Ajustez les freins si nécessaire, tant que les patins ne sont pas usés. Notez aussi que les chaînes et les freins des vélos électriques s'usent plus rapidement et nécessitent des inspections plus fréquentes.
- Vérifiez l'alignement des roues et la tension des rayons.
- Serrez tous les supports et porte-bagages.

## Tous les six mois :

- Inspectez et ajustez les câbles si nécessaire.
- Assurez-vous que les vitesses passent correctement.
- Prenez rendez-vous pour un réglage chez votre atelier de vélo local.

---

**À RETENIR** – Vous pouvez toujours apporter votre vélo électrique chez un atelier pour un entretien de base ou des réparations plus importantes.

---



# Batterie : les bases pour votre vélo électrique perso

**Bien entretenir la batterie de votre vélo électrique prolongera sa durée de vie et améliorera ses performances.**

- Ne laissez pas la batterie se vider complètement — rechargez-la régulièrement.
- Évitez la surcharge. Débranchez dès que c'est plein.
- Garez dans un endroit frais et sec — préférablement à l'intérieur si possible.
- Chargez à 80 % et débranchez si vous le rangez pour longtemps.
- Ne lavez jamais votre vélo électrique avec un tuyau à haute pression — protégez les composants électriques.

Suivez toujours les conseils du fabricant pour bien entretenir la batterie.



---

Street Sparks est financé en partie par :  
**Ressources naturelles Canada**  
([natural-resources.canada.ca](http://natural-resources.canada.ca))

Les utilisateurs sont seuls responsables de s'assurer qu'ils utilisent la trottinette ou le vélo électrique en toute sécurité, conformément aux lois et règlements locaux en vigueur et à leur niveau d'habileté. Toute utilisation d'une trottinette ou d'un vélo électrique se fait aux seuls risques de l'utilisateur. La Ville décline toute responsabilité en cas de dommages, blessures ou pertes subies par l'utilisateur ou d'autres personnes. La Ville ne garantit pas l'exhaustivité des informations contenues dans cette brochure. Celle-ci peut contenir des inexactitudes ou des erreurs typographiques, et les informations sont fournies sans aucune garantie ni condition.